

Championnats de France des Clubs Slalom

Vichy 21 et 22 septembre 2013

Organisation : Canoë kayak Club de Vichy - 04 70 96 06 62 - Pont de l'Europe – BP 92617 – 03206 VICHY

Juge Arbitre : Pierre Menissier - **Représentant de la CNA Slalom/AFLD :** Renaud Mary.

R1 : Raphaël Wiche (06 30 46 15 56)

Traceur : Emile Devaux - **Responsable des Juges :** Nicolas Benoit

Parcours : Stade d'Eaux Vives. Classe III-IV, débit 8m3/s, longueur 420 m.

Programme : deux courses de type E (individuelles et par équipes).

! Ouvreurs ! : nous contacter via c.k.c.vichy@gmail.com

Inscriptions : http://www.ffck.org/eau_vive/slalom/classement/evenements/voir/2313

- clôture des inscriptions : **16 septembre 2013.**
- frais d'inscription : **270 euros par club** pour le week-end (chèque à l'ordre de FFCK Slalom) Remise des dossards contre un chèque de caution de 200€ par club.

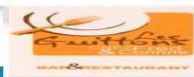
Hébergements : contacter l'Office de Tourisme de Vichy via :

- 04 70 98 71 94 ou
- www.vichytourisme.com

Camping non autorisé sur le site, merci de votre compréhension.

Restauration : une buvette (sandwichs, etc..) sera installée sur place.

- **Le samedi soir**, un repas chaud, de type traiteur et sous des barnums sera proposé.
 - **réservation à l'avance requise** (paiement dûment perçu)
 - date limite **16 septembre 2013.**
 - **tarif :** 12 euros par personne.
 - **adresse de réception pour le paiement des repas :**
Véronique Lepère - Secrétaire du CKCV
1, Allée des Chevreuils - 03700 Bellerive sur Allier
clepere@wanadoo.fr



Déroulement du week-end

Vendredi 20 septembre :

Entraînements libres sous la responsabilité des clubs (arrêté du 4 mai 1995).

Samedi 21 septembre, courses en individuel.

08h00 - 09h00 : entraînements sous la responsabilité des clubs (arrêté du 4 mai 1995)

08h00 - 09h15 : confirmation inscriptions et dossards

08h30 : réunion des chefs d'équipes par le R1 assisté du J.A

09h00 : fin de navigation sur le bassin - montage du bassin

09h00 : réunion des juges par le JA et le responsable des juges

09h30 : ouverture/démonstration selon les directives du J.A.

10h00 : approbation tracé, mise en place des juges de portes.

10h30 : **début Q1**

repas des juges apportés sur place entre **Q1** et **Q2**

18h30 : début de la **Finale des courses individuelles**

19h45 : Vin d'honneur offert par la mairie de Vichy.



Dimanche 22 septembre 2013, courses par équipes.

08h00 : fermeture du bassin - réunion des chefs d'équipes par le R1 assisté du J.A

08h - 09h00 : remise des dossards « patrouilles »

08h00 : début de montage du bassin

08h45 : réunion des juges par le JA et le responsable des juges

09h15 : ouverture/démonstration selon les directives du J.A.

09h45 : approbation du tracé - mise en place des juges de portes

10h15 : **début Q1**

repas des juges apportés sur place entre **Q1** et **Q2**

14h30 : Début de la **Finale des courses par équipes** (« patrouilles »)

16h15 : Podiums / remise des prix aux responsables des clubs ; **présence de ceux-ci obligatoire.**

Aspects réglementaires de la compétition basés sur le règlement Slalom de la FFCK :

- **Selon l'article article RP 65, chaque club doit fournir deux officiels ayant au minimum le titre de Juge national Slalom.**
Si besoin, il pourra être dérogé à cette règle par la fourniture d'un juge national et d'un juge régional.
- **l'article RP 65 est modifié en date du 5 septembre 2012 ; il est permis de doubler monoplace/biplace.**
- Sécurité et conformité du matériel par rapport aux règlements fédéraux.
- **Niveau de pratique** : pagaie Verte Eau Vive minimum (articles RG 31 et RG 45).
- Licences en cours de validité dans le club participant (article RP65),
- Certificat médical en règle (article RG 46).
- **En référence à l'article RP 40 du Règlement particulier 2012, pour cette compétition, l'organisateur préconise fortement le port de chaussons, et d'équiper les bateaux de moyens de flottabilité.**

